

DECISION MUNICIPALE n° D20250909-114

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Convention de mise à disposition
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Activité	Mise à disposition de salle	
Durée	Du lundi 15 septembre au vendredi 19 décembre 2025	
Lieu	Micro-Folie La Grange	
Attributaire	Haute-Corrèze Communauté	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge de la convention de mise à disposition de la salle Micro-Folie La Grange à Haute Corrèze Communauté domiciliée, 23 Parc d'Activité du Bois Saint-Michel 19200 USSEL.

Article 2 : La présente convention de mise à disposition a pour objet l'accueil de classes des écoles du territoire, le mardi ou jeudi matin, pour une activité lecture, du lundi 15 septembre au vendredi 29 décembre 2025.

Article 3 : La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la Commune.

Fait à Ussel, le 8 septembre 2025

Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze


Christophe ARFEUILLÈRE

